

Information générale

Infrastructure ou activité vérifiée (UE) : **07 - Chemin a proximité de cours d'eau**

Numéro de l'avis :	02-2016-02251-999-1	Date de visite :	2016-08-18
Projet de sondage :	02-16-02251-000	Évaluateur :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Nom du projet :	Permis autres fins UA 22-51	Émetteur de l'avis :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Mandataire désigné : (de gestion) BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Référence cartographique :	CE2251-15-14
UA :	02251	Coordonnées GPS : (Latitude / Longitude)	48,28229 / -72,90614 /
Secteur :	section 1	Saison des travaux :	HIVER
Chantier :	Ligne Chamouchouane Hydro-Qc	Pièces jointes :	Non
Mandataire d'opération : BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Cote globale :	9
Entrepreneur :	GSS	No UE :	BC9E5228-BE0D-41BD-A1F4-28B15FEB6800

Lors du suivi de l'application du RNI, les non-conformités suivantes ont été relevées dans vos interventions :

Dispositions non conformes (2-9)

Disposition	Description	Code d'impact
25.1C	Apport sédiments chemin (Chemin) - art 25	3
17.5	Chemin construit - art 17	6
19.2C	Pente terrain où chemin > 9% - art 19	6
17.1	Construction (17.1) - art 17	7
17.3	Construction (17.3) - art 17	7
17.1.1	La construction d'un chemin en dérogation - art. 17 - art 17	9
19.1C	Pente terrain où chemin > 9% détournement des eaux - art 18	9

Notes

Brettele d'accès en remplacement de la planification initiale C-014-01. En lien avec la DE11 mais puisqu'il y a eu un changement du tracé, une nouvelle demande de dérogation aurait dû être adressé au MFFP (pas la même section du ruisseau affectée par la construction du chemin).

Corrections requises

Échéance de la correction : **2016-09-30**

Stabiliser le talus du chemin du côté du ruisseau permanent dans la section située à moins de 60 mètres de celui-ci (pente 1.5.1 et emmoussement). Bloquer les eaux des fossés et les détourner vers une zone de végétation située à plus de 20 mètres du ruisseau permanent. Faire des bassins de sédimentation à tous les 65 mètres pour ralentir l'eau de ruissellement des fossés.

Suivi requis

Type de suivi : Retour de photo Responsable du suivi : Gagnon-Hurtubise, Cyrille

Notes pour le suivi :

EXPENSE

Information générale

Infrastructure ou activité vérifiée (UE) : **02 - Traversées de cours d'eau sur chemin / Ponceau**

Numéro de l'avis :	02-2016-02251-999-2	Date de visite :	2016-08-18
Projet de sondage :	02-16-02251-000	Évaluateur :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Nom du projet :	Permis autres fins UA 22-51	Émetteur de l'avis :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Mandataire désigné : (de gestion) BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Référence cartographique :	PC8
UA :	02251	Coordonnées GPS : (Latitude / Longitude)	48,28228 / -72,90614 /
Secteur :	section 1	Saison des travaux :	HIVER
Chantier :	Ligne Chamouchouane Hydro-Qc	Pièces jointes :	Non
Mandataire d'opération : BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Cote globale :	9
Entrepreneur :	GSS	No UE :	5C4326C4-5D4B-4D12-A2A0-2CC32A81FE48

Lors du suivi de l'application du RNI, les non-conformités suivantes ont été relevées dans vos interventions :

Dispositions non conformes (2-9)

Disposition	Description	Code d'Impact
19.2T	Pente terrain où chemin > 9%, stabilisation - art 19	3
25.1T	Apport sédiments chemin (Traversées) - art 25	3
18.3	Talus stabilisé - art 18	6
19.1T	Pente terrain où chemin > 9%, détournement des eaux - art 19	9
40.1	Détournement eaux - art 40	9

Notes

Corrections requises

Échéance de la correction : **2016-09-30**

Compléter la stabilisation du talus côté amont dans les 20 mètres du ruisseau permanent. Bloquer les eaux de fossés du côté aval et les détourner dans une zone de végétation située à plus de 20 mètres du ruisseau.

Suivi requis

Type de suivi : **Retour de photo** Responsable du suivi : **Gagnon-Hurtubise, Cyrille**

Notes pour le suivi :



18 08 2016



18.08.2016



18.08.2016



18.08.2016



18.08.2016

Information générale

Infrastructure ou activité vérifiée (UE) : **07 - Chemin a proximité de cours d'eau**

Numéro de l'avis :	02-2016-02251-999-5	Date de visite :	2016-08-24
Projet de sondage :	02-16-02251-000	Évaluateur :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Nom du projet :	Permis autres fins UA 22-51	Émetteur de l'avis :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Mandataire désigné : (de gestion) BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Référence cartographique :	CE1
UA :	02251	Coordonnées GPS :	48,401592 / -72,828478
Secteur :	section 1	(Latitude / Longitude)	/
Chantier :	Ligne Chamouchouane Hydro-Québec	Saison des travaux :	ETE
Mandataire d'opération : BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Pièces jointes :	Non
Entrepreneur :	GSS	Cote globale :	7
		No UE :	D9B3200C-E2F7-4C67-94B4-D637D2EBC67B

Lors du suivi de l'application du RNI, les non-conformités suivantes ont été relevées dans vos interventions :

Dispositions non conformes (2-9)

Disposition	Description	Code d'impact
17.1	Construction (17,1) - art 17	7
17.3	Construction (17.3) - art 17	7

Notes

S1-BA8.1. Aucune demande de dérogation reçue par le MFFP. Chemin construit à moins de 60 mètres d'un cours d'eau permanent sur une longueur de 127 mètres.

Corrections requises

Échéance de la correction : 2016-09-30

Faire un bourrelet de mousse à la limite de l'accollement côté cours d'eau pour l'ensemble de la section du chemin située à moins de 60 mètres du cours d'eau permanent.

Suivi requis

Type de suivi : Retour de photo Responsable du suivi : Gagnon-Hurtubise, Cyrille

Notes pour le suivi :

Nous avons informé sur le terrain ou par communication la / les personnes suivantes :

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chapitre A-18.1), quiconque doit se conformer aux normes prescrites par voie réglementaire lorsqu'il s'adonne à une activité d'aménagement forestier. Le manquement peut mener à des poursuites judiciaires prévues à cette fin.



Cet avis a été remis à :

Mathieu Tremblay
nom du représentant

ingénieur forestier
fonction

de : Hydro-Québec, unité environnement
nom de la compagnie

signature du représentant

par : Gagnon-Hurtubise, Cyrille
nom du représentant du MRN

Original signé

signature du représentant du MRN

EXPÉDIÉ

le : 29-08-2016
date



24.08.2016



24.08.2016



MODE B

24.08.2016

Information générale

Infrastructure ou activité vérifiée (UE) : **02 - Traversées de cours d'eau sur chemin / Pont**

Numéro de l'avis :	02-2016-02551-999-03	Date de visite :	2016-08-23
Projet de sondage :	02-16-02551-000	Évaluateur :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Nom du projet :	Permis autres fins UA 25-51	Émetteur de l'avis :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Mandataire désigné : (de gestion) BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Référence cartographique :	PT1
UA :	02551	Coordonnées GPS : (Latitude / Longitude)	48,46479 / -72,74973 /
Secteur :	section 1	Saison des travaux :	HIVER
Chantier :	Ligne Chamouchouane Hydro-Québec	Pièces jointes :	Non
Mandataire d'opération : BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Cote globale :	6
Entrepreneur :	DPI	No UE :	1CE7CED4-5BE1-416B-A9F1-566E8852F5C5

Lors du suivi de l'application du RNI, les non-conformités suivantes ont été relevées dans vos interventions :

Dispositions non conformes (2-9)

Disposition	Description	Code d'impact
10.1T	Eaux de ruissellement - art 10	6
18.3	Talus stabilisé - art 18	6

Notes

T1-C008-01

Corrections requises

Échéance de la correction : 2016-09-30

Détourner les eaux de ruissellement du chemin vers une zone de végétation située à plus de 20 mètres du cours d'eau. Compléter la stabilisation des 20 mètres sur les quatre côtés du pont temporaire.

3103'05

Suivi requis

Type de suivi : Retour de photo Responsable du suivi : Gagnon-Hurtubise, Cyrille

Notes pour le suivi :

Nous avons informé sur le terrain ou par communication la / les personnes suivantes :

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1)*, quiconque doit se conformer aux normes prescrites par voie réglementaire lorsqu'il s'adonne à une activité d'aménagement forestier. Le manquement peut mener à des poursuites judiciaires prévues à cette fin.



Cet avis a été remis à :

Mathieu Tremblay

ingénieur forestier

nom du représentant

fonction

de : Hydro-Québec, unité aménagement
nom de la compagnie

signature du représentant

par : Gagnon-Hurtubise, Cyrille
nom du représentant du MRN

Original signé

signature du représentant du MRN

EXPÉDIÉ

le : 29-08-2016
date

Cette unité d'échantillonnage contient {0} fichier(s) lié(s) : {1}



23.08.2016



23.08.2016

Information générale

Infrastructure ou activité vérifiée (UE) : 02 - Traversées de cours d'eau sur chemin / Ponceau

Numéro de l'avis :	02-2016-02551-999-4	Date de visite :	2016-08-23
Projet de sondage :	02-16-02551-000	Évaluateur :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Nom du projet :	Permis autres fins UA 25-51	Émetteur de l'avis :	Gagnon-Hurtubise, Cyrille
Mandataire désigné : (de gestion) BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF	Référence cartographique :	PC1
		Coordonnées GPS :	48,45689 / -72,76165
UA :	02551	(Latitude / Longitude)	/
Secteur :	section 1	Saison des travaux :	HIVER
Chantier :	Ligne Chamouchuane Hydro-Québec	Pièces jointes :	Non
		Mandataire d'opération : BGAd	000 - Autre qu'un bénéficiaire de CAAF
Cote globale :	6	No UE :	B8E6B481-7E60-4DB8-A6EE-48071B5F728B
		Entrepreneur :	DPI

Lors du suivi de l'application du RNI, les non-conformités suivantes ont été relevées dans vos interventions :

Dispositions non conformes (2-9)

Disposition	Description	Code d'impact
28.2	Enfouissement ponceau - art 28	3
10.1T	Eaux de ruissellement - art 10	6
18.3	Talus stabilisé - art 18	6

Notes

T-008-02

Corrections requises

Échéance de la correction : 2016-09-30

Détourner les eaux ruissellement de la pente du chemin vers une zone de végétation située à plus de 20 mètres du cours d'eau. Stabiliser les 20 mètres du cours d'eau côté amont.

Suivi requis

Type de suivi : Retour de photo Responsable du suivi : Gagnon-Hurtubise, Cyrille

Notes pour le suivi :



23 08 2016



23.08.2016